

**MAISON DE LA JEUNESSE
DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022**

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Administrateurs de
Maison de la Jeunesse Douze-Dix-Sept de Valleyfield

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons pour lesquels il nous est impossible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. En conséquence, notre audit s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, de l'actif et des actifs nets. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Siège social

16 835, rue Oakwood, Pierrefonds, Qc, H9H 5C9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757
rochonlegault.com

Succursale Bois-des-Filion

203-369, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion, Qc, J6Z 1H1
T. 450 965-8551 | F. 450 965-6993

Succursale Saint-Lazare

1433, ch. Sainte-Angélique
Saint-Lazare, Qc, J7T 1Y9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)

Montréal
Le 22 juin 2022

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

Page 4

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions (Annexe A)	295 008 \$	202 939 \$
Subventions - loyer et maintien des locaux	51 500	51 500
Aides financières à l'emploi (Annexe C)	16 476	7 865
Autres revenus (Annexe B)	5 781	23 067
	368 765	285 371
CHARGES		
Charges - projets divers (Annexe D)	150 725	80 177
Salaires et charges sociales	128 458	106 166
Loyer et maintien des locaux	51 500	51 500
Activités et autofinancement	14 821	8 703
Honoraires professionnels	8 062	8 599
Frais de bureau	5 494	4 003
Télécommunications	3 483	2 794
Publicité et promotion	3 143	2 182
Assurances	1 086	972
Intérêts et frais bancaires	975	853
Cotisations	943	887
Honoraires de gestion	697	377
Entretien et réparations	72	150
Amortissement - immobilisations corporelles	2 490	2 035
	371 949	269 398
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION AVANT AUTRE REVENU	(3 184)	15 973
AUTRE REVENU		
Subvention du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	20 000
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 184) \$	35 973 \$

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

Page 5

	Fonds de projets spéciaux	Investis en immobilisations	Fonds d'administration	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	39 327 \$	5 835 \$	44 917 \$	90 079 \$	54 106 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(1 951)	(1 233)	(3 184)	35 973
Investis en immobilisations	-	2 731	(2 731)	-	-
SOLDE À LA FIN	39 327 \$	6 615 \$	40 953 \$	86 895 \$	90 079 \$

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

BILAN

31 MARS 2022

Page 6

	2022	2021
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	180 737 \$	213 536 \$
Débiteurs (Note 3)	53 159	14 705
Placement réalisable au cours du prochain exercice (Note 4)	-	52 550
	233 896	280 791
PLACEMENT (Note 4)	53 338	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	9 362	9 121
	296 596 \$	289 912 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (Note 6)	24 882 \$	16 148 \$
Apports reportés (Note 9)	142 072	140 399
	166 954	156 547
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 10)	2 747	3 286
DETTE À LONG TERME (Note 11)	40 000	40 000
	209 701	199 833
ACTIFS NETS		
Affectés	39 327	39 327
Investis en immobilisations	6 615	5 835
Non affectés	40 953	44 917
	86 895	90 079
	296 596 \$	289 912 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 184) \$	35 973 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 490	2 035
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(539)	(648)
Revenus d'intérêts réinvestis	(788)	(521)
Subvention du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	(20 000)
	(2 021)	16 839
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 7)	(28 047)	54 513
	(30 068)	71 352
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 731)	(3 633)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	-	60 000
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	2 784
	-	62 784
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(32 799)	130 503
ENCAISSE AU DÉBUT	213 536	83 033
ENCAISSE À LA FIN	180 737 \$	213 536 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il offre un lieu de rencontre et d'appartenance aux adolescents de douze à dix-sept ans, et les oriente à travers divers projets.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant qui doit être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise les apports de biens et de services uniquement si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens sont utilisés dans le cours normal de ses activités, et qui auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui sont amorties sont reportés. Ils sont comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les aides financières à l'emploi sont constatées lorsque la dépense d'emploi a été engagée.

Les autres revenus sont constatés au moment où ils sont gagnés.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Le fonds de projets spéciaux a été créé dans le but de financer les activités spéciales de l'organisme, et pour la poursuite d'activités pour lesquelles l'organisme ne recevra plus de subvention.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipements	20 %
Matériel informatique	30 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme..

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Subventions à recevoir	48 625 \$	13 125 \$
Taxes de vente	4 534	1 580
	53 159 \$	14 705 \$

4. PLACEMENT

	2022	2021
Dépôt à terme, 0,4% (1,5% en 2021), échéant en février 2025	53 338 \$	52 550 \$
Placement échéant au cours du prochain exercice	-	52 550
	53 338 \$	- \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipements	51 978 \$	46 729 \$	5 249 \$	6 561 \$
Matériel informatique	23 033	18 920	4 113	2 560
	75 011 \$	65 649 \$	9 362 \$	9 121 \$

6. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	3 034 \$	2 030 \$
Salaires et vacances à payer	20 693	13 466
Sommes à remettre à l'État	1 155	652
	24 882 \$	16 148 \$

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Débiteurs	(38 454) \$	(1 264) \$
Frais payés d'avance	-	800
Créditeurs	8 734	8 203
Apports reportés	1 673	46 774
	(28 047) \$	54 513 \$

8. OPÉRATION NON-MONÉTAIRE

La municipalité procure à l'organisme des services à titre gratuit pour l'utilisation d'un local. Un montant de 51 500 \$ (51 500 \$ en 2021) représentant la juste valeur estimative des services reçus est présenté comme un revenu découlant d'une entente avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. La contrepartie est présentée dans la dépense de loyer et maintien des locaux.

	2022	2021
--	------	------

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des financements affectés reçus au cours de l'exercice considéré et destinés à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	140 399 \$	93 625 \$
Moins: Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(164 479)	(80 542)
Plus: Montants reçus pour Projet Centre-Ville Jeunesse	46 912	43 500
Plus: Montants reçus pour Activités après l'école	129 700	41 600
Plus: Montants reçus pour Agent de Sensibilisation Jeunesse	(10 460)	45 000
Moins: Montants affectés aux immobilisations	-	(2 784)
Solde à la fin de l'exercice (Annexe E)	142 072 \$	140 399 \$

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations. L'amortissement est calculé sur la durée de vie des immobilisations auxquelles il se rapporte. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	3 286 \$	1 150 \$
Plus: Apports reportés afférents aux immobilisations	-	2 784
Moins: Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(539)	(648)
Solde à la fin de l'exercice	2 747 \$	3 286 \$

11. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Prêt à terme dans le cadre du programme de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, échéant en décembre 2023	60 000 \$	60 000 \$
Subvention enregistrée en diminution du prêt CUEC	(20 000)	(20 000)
	40 000 \$	40 000 \$

12. VENTILATION DES CHARGES

Toutes les charges sont imputées directement au projet pour lequel elles sont engagées, à l'exception des salaires qui sont répartis en fonction des heures travaillées.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de bilan.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidité suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

Page 12

	2022	2021
ANNEXE A		
SUBVENTIONS		
CISSS / Mission globale		
CISSS - de la Montérégie-Centre	131 026 \$	122 762 \$
Projet Centre-Ville Jeunesse		
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	40 500	40 500
RMJQ	4 962	-
Autre	1 450	-
Ville de Beauharnois	-	3 000
Variation des apports reportés	11 012	16 732
	57 924	60 232
Activités après l'école		
Fondation J.A DeSève	20 000	24 100
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	21 000	-
TCRM	65 000	-
Caisse Desjardins	7 000	-
Centre du partage de Valleyfield Inc.	6 000	5 000
Centraide	10 000	-
Autre	700	-
Ville de Beauharnois	-	12 500
Variation des apports reportés	(47 794)	(32 043)
	81 906	9 557
Projet Table jeunesse		
CISSS - de la Montérégie	(10 460)	45 000
Variation des apports reportés	34 612	(34 612)
	24 152	10 388
	295 008 \$	202 939 \$

	2022	2021
ANNEXE B		
AUTRES REVENUS		
Autofinancement	4 456 \$	1 272 \$
Prévention à la jeunesse	-	19 930
Dons	40	540
Divers	1 285	1 325
	5 781 \$	23 067 \$

ANNEXE C

AIDES FINANCIÈRES À L'EMPLOI

Ressources Humaines Canada	16 476 \$	7 865 \$
Emploi-Québec	-	-
	16 476 \$	7 865 \$

	2022	2021
ANNEXE D		
CHARGES - PROJETS DIVERS		
Centre-Ville Jeunesse		
Salaires et avantages sociaux	57 996 \$	51 468 \$
Matériel de promotion et d'activités	9 748	8 264
Autres dépenses	805	500
	68 549	60 232
Activités après l'école		
Salaires et avantages sociaux	40 884	5 905
Matériel de promotion et d'activités	25 505	3 652
Informatique	5 814	-
Fournitures	6 974	-
Frais de déplacement	2 770	-
	81 947	9 557
Agent de sensibilisation jeunesse		
Salaires et avantages sociaux	-	8 978
Autres dépenses	229	1 410
	229	10 388
	150 725 \$	80 177 \$

ANNEXE E

APPORTS REPORTÉS

Activités après l'école	136 834 \$	89 037 \$
Projet Centre-Ville Jeunesse	-	11 512
CSM	3 938	3 938
Journée Fugue	1 300	1 300
Agent de sensibilisation jeunesse	-	34 612
	142 072 \$	140 399 \$